

COMMUNIQUE DE PRESSE

GREVE DES MEDECINS

L'Agence Régionale de Santé est mobilisée pour garantir l'accès aux soins partout en Midi-Pyrénées

Plusieurs syndicats de médecins libéraux ont lancé au plan national un appel à la grève pendant les fêtes de fin d'année. L'Agence Régionale de Santé a pris des mesures pour assurer la continuité de l'accès aux soins au cours de cette période.

Suite à l'appel à la cessation d'activité pendant les fêtes de fin d'année émanant de syndicats représentant les médecins libéraux, l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées a pris des mesures pour garantir à toute la population un accès aux soins partout dans la région.

En cas de rendez-vous déjà programmé avec un médecin

Dans le cadre de son obligation déontologique d'information de ses patients, le médecin ou son secrétariat aura normalement contacté chaque patient afin de l'informer de son absence et reprogrammer avec lui un rendez-vous à une autre date. Les patients sont invités à se faire confirmer leur rendez-vous auprès de leur médecin avant de se déplacer.

En journée jusqu'à Noël

Les patients qui ont besoin d'un médecin en journée sont invités à appeler d'abord leur médecin traitant afin de savoir s'il assure ses consultations. Dans le cas contraire, le message de son répondeur réoriente ses patients. Si ce n'est pas le cas, les patients peuvent appeler le 15 (SAMU) qui les orientera en fonction de leur demande.

Pendant la nuit et après Noël

Toutes les nuits, et sans interruption du mercredi 24 décembre 20h au lundi 29 décembre 8h, le dispositif « 39 66 Allo Docteur » sera disponible partout en Midi-Pyrénées. Pour toute demande médicale pendant cette période, les patients sont invités à téléphoner avant de se déplacer. Ce service de garde des médecins généralistes est renforcé par l'ARS pendant cette période pour apporter aux patients une réponse médicale adaptée à leur besoin. Sur le terrain, des médecins généralistes seront réquisitionnés en cas de besoin, pour assurer les consultations et visites.

En cas d'urgence

Pour toute urgence médicale grave, ou en cas de doute, les patients sont invités à contacter le 15, accessible 24h/24. L'ARS garantit pendant cette période de fin d'année la capacité d'accueil des services d'urgence des établissements publics. Elle intervient aussi par la réquisition de médecins spécialistes exerçant en cliniques privées, afin que toutes les activités relevant de l'accueil dans les services d'urgence et les maternités y soient assurées.

Un dispositif semblable sera mis en place pour la semaine du 31 décembre.